

Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2024

Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

Déclaration du groupe Familles

Le CESE, par cet avis, fait une photographie grand angle des réalités de travail, après le COVID et à l'ère du numérique et du télétravail. Dans cette approche à 360°, la question de la conciliation des temps, professionnel, familial et personnel, est centrale comme celle du sens du travail.

L'ensemble des préconisations de l'avis répond aux questions contemporaines d'intensification du travail, d'équilibre entre obligations professionnelles et familiales, d'éloignement domicile-travail avec son lot de contraintes en temps de transport ou en perte de pouvoir d'achat Nous les soutenons avec toutefois une réserve sur la nécessité de clarifier la notion de temps libre dans le code du travail.

Le groupe Familles se félicite des préconisations traitant du soutien aux aidants, en portant le regard sur les aidants eux-mêmes et non au travers de la personne qu'ils aident. Cette approche nouvelle permet l'élargissement du congé proche aidant à ceux qui accompagnent des personnes malades atteintes d'une maladie chronique, la généralisation de solutions de répit innovantes, telles que le relayage ou le baluchonnage à la Française.

La préconisation 12 relative aux congés liés à l'arrivée d'un enfant est centrale pour notre groupe. Le schéma dessiné est clair : offrir des possibilités réelles de congés de manière égale pour les parents par une meilleure indemnisation durant la première année de l'enfant, suivies de solutions d'accueil extérieur de qualité. La question des congés parentaux ne peut être pensée indépendamment de celle des modes d'accueil. A fortiori dans un contexte de pénurie de places d'accueil qui prendra du temps à se résorber.

Un regret cependant : que l'enjeu de la valorisation du travail éducatif et domestique n'ait été abordé que sous le prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes et non en tant que tel.

Enfin, la préconisation 10 requiert des autorités organisatrices de mobilité qu'elles se saisissent de cette compétence pour développer des services de mobilité adaptés à chaque territoire.

Le groupe Familles a adopté l'avis.